

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Novembre

## DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Voici le texte de la déclaration ministérielle qui a été lue mardi à la Chambre et au Sénat :

Messieurs les députés,  
Messieurs les sénateurs,

Le cabinet qui a l'honneur d'adresser aujourd'hui la parole aux représentants de la nation est celui qui, au mois de février dernier, répondant au confiant appel de M. le président de la République, dans une heure difficile, a exercé le gouvernement sous les yeux du pays, avant la solennelle consultation qu'il vient de rendre.

Pénétrés du sentiment de nos devoirs envers la République et déterminés à les remplir, nous croyons avoir mené à bonne fin, grâce au concours du Sénat et de la Chambre des députés, la tâche que nous avions assumée.

C'est ainsi que par la simple application des lois nous avons déjoué les tentatives des factieux : que, l'ordre intérieur étant assuré, la France a pu offrir au milieu de merveilles de l'art et de l'industrie sa sympathie hospitalière à des millions d'étrangers venus de tous les points du globe pour saluer, dans le glorieux centenaire de notre révolution, la nation qui a donné au monde la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est ainsi que suivant nos promesses d'une politique large, tolérante et sage, le suffrage universel en pleine possession de lui-même a pu couronner ce grand triomphe de notre démocratie par des élections qui invitent tous les Français à la réconciliation et à la concorde, sous le drapeau de la République, élevé au-dessus des partis et désormais placé hors de toute atteinte.

La France a parlé ; non seulement elle a signifié une fois de plus qu'elle entend maintenir, fortifier et développer les institutions fondées par elle, mais elle entend que la République ait à sa tête un gouver-

nement stable et assuré du lendemain, gardien de l'ordre et initiateur du progrès, entouré de tous les respects au dedans comme au dehors, modéré pour être puissant, ouvert et généreux pour être vraiment juste et national.

Instruits par une expérience récente, nous pensons qu'un tel gouvernement ne peut et ne doit ni faiblir ni rester désarmé dans la lutte à soutenir contre ceux qui persisteraient à ne pas s'incliner devant la volonté tant de fois manifestée par le pays.

A nos yeux, la France, par les dernières élections, a surtout manifesté sa résolution d'entrer dans une ère définitive d'apaisement, de travail. Et c'est dès à présent notre préoccupation dominante que de satisfaire à ses vœux.

Tout d'abord, nous vous proposons d'écartier les questions qui irritent et divisent les esprits et de diriger toute votre attention vers la solution des problèmes d'économie publique et de justice sociale qui, provoquant à juste titre l'étude des hommes éclairés de tous les partis, intéressent la nation toute entière.

Sans parler des lois destinées à réformer l'administration de la justice en la rendant plus prompte et moins coûteuse, ni de celles qui, en toute matière, doivent favoriser l'amélioration morale et matérielle du plus grand nombre, les questions financières nous paraissent appelées à figurer au premier rang des travaux des Chambres.

Le budget de 1891 aura pour caractéristique de présenter un équilibre financier tout ensemble réel et solide sans perdre de vue les réformes attendues par le pays.

De ces réformes nous trouverons l'élément sérieux dans les résultats du grand travail de l'élevation des propriétés bâties aujourd'hui terminé. Nous vous proposerons des solutions ayant à la fois pour but d'assurer une meilleure répartition de l'impôt direct et d'alléger les charges de l'agriculture, objet de notre plus vive sollicitude, que nous nous attacherons à améliorer

de plus en plus en créant, d'après les données de l'expérience scientifique, un enseignement vraiment élémentaire, et en lui continuant sous toutes les formes les encouragements qui lui sont nécessaires.

C'est dans le même esprit que nous comptons vous soumettre un projet de réforme de l'impôt des boissons tendant à un adoucissement de formes de sa perception par la suppression de l'exercice chez les débitants ; un projet de loi sur les caisses d'épargne ; enfin un autre projet de loi qui aura pour objet la déduction des dettes de l'actif des successions.

Dans le domaine des travaux publics, tout en poursuivant l'achèvement de nos ports maritimes, de nos voies navigables et de nos chemins de fer d'intérêt général, nous accorderons notre concours le plus actif au développement des lignes affluentes des grands réseaux.

Les traités de commerce actuellement en vigueur arrivant à échéance en 1892, l'étude du régime économique de la France occupera nécessairement une place considérable dans les travaux de la législature. Le conseil supérieur et les chambres de commerce, les chambres consultatives des arts et manufactures, les sociétés d'agriculture seront prochainement consultés et invités à préparer les éléments d'informations propres à éclairer les pouvoirs publics et à les guider dans la tâche difficile et compliquée que leur impose la solution des questions douanières qui intéressent à un si haut degré toutes les branches du travail national.

Messieurs, en soumettant toutes ces questions à vos délibérations nous donnons une preuve nouvelle et éclatante des sentiments inébranlables qui animent la France républicaine et son gouvernement.

Après l'Exposition universelle de 1889, personne dans le monde n'est en droit de suspecter les intentions pacifiques de notre pays, et, tout en travaillant à compléter notre organisation militaire, nous pouvons

déclarer hautement que la République française veut la paix, une paix fière et digne, celle qui convient à une grande nation sûre de sa force et sûre de son droit.

Travaillons donc tous ensemble à l'organisation de notre démocratie. Pour l'accomplissement d'une si grande tâche vous avez le droit d'exiger de nous une fermeté persévérante, comme de notre côté nous avons besoin de toute votre confiance : Nous vous avons rappelés nos actes et fait connaître nos projets ; nous ne craignons pas de vous demander votre concours au nom de la République et de la France.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 novembre

En prenant place au fauteuil de la présidence M. Floquet prononce un discours très applaudi dont nous reproduisons les principaux passages :

N'attendez de moi, ni manifestation ni programme ; il appartient au gouvernement de déterminer l'accord avec la majorité républicaine ; la direction générale qu'il doit donner à la politique et à l'administration du pays.

Si une seule parole m'était permise, je vous dirais que la volonté de la France républicaine est pour la concorde entre ses mandataires : que ceux-là encouraient une lourde responsabilité devant le suffrage universel qui ne craignaient pas de rompre par esprit de réaction, de résistance ou d'aventure, le faisceau si puissamment noué par la main du peuple.

La Nation, après avoir attesté dans un si bel élan sa foi inaltérée dans la République, ne verrait pas sans une juste douleur s'effacer dans des discussions intestines l'impression souveraine de ce plébiscite légal.

Sachons donc unir autour du gouvernement de la République toutes les forces de la démocratie, comme vous les avez rassemblées pour la formation de votre bureau.

Entre nous, parmi nous l'émulation indispensable à la recherche des réformes sérieuses ; mais fuyons les divisions mortelles qui stérilisent toute bonne volonté.

Nous pourrions ainsi sans crainte, sans impatience, marcher toujours en avant et répondre à ses détracteurs que c'est encore la liberté politique qui offre les plus sérieuses garanties aux grands intérêts moraux et matériels du pays.

112 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### DEUXIÈME PARTIE

#### Le Mari de la Favorite

XIV

Notre héros n'en revenait pas.

— Chevalier, lui dit le maréchal, vous allez vous mettre en rapport avec l'ennemi en faisant hisser le drapeau et sonner la sonnerie des parlementaires.

— Bien, mon général.

— Monsieur que voici vous accompagnera. Vous le remettrez à ceux des assiégés qui s'aboucheront avec vous, et vous reviendrez ensuite dans nos lignes en le laissant entre leurs mains. Il s'expliquera avec eux.

Puis, se tournant vers le faux Carlisle :

— N'est-ce pas là, milord, ce que vous réclamez de moi ?

L'autre n'en exigeait pas davantage. A l'entrée du fils de Porthos, il avait gardé une contenance indifférente et tranquille. Mais, quand il eut entendu M. de Créqui ordonner à notre héros de le conduire aux gens de Fribourg, il ne put se défendre d'un tressaillement de joie. Puis, tout

entier à son rôle, il fit mine de se jeter aux genoux de M. de Créqui :

Ah ! monsieur balbutia-t-il, merci du plus profond de mon cœur !... Le peu de jours qu'il me reste à passer sur cette terre vous appartient en propre désormais, et, en vous le sacrifiant, je vous serai encore redevable !... Le Seigneur vous récompensera... Oui, il protégera vos drapeaux ; car vous êtes bon, vous êtes humain, vous êtes grand !...

Puis encore, s'adressant au jeune officier :

— Venez, monsieur !... Votre général le permet... Venez vite !

Le Breton semblait tout défermé. Il interrogeait son supérieur d'un regard surpris et inquiet. M. de Créqui le rassura d'un léger clignement des paupières.

L'Anglais se dirigeait avec empressement vers le siège qui supportait son chapeau, son manteau et sa housine. Il avait enfoncé le premier sur sa tête ; il avait jeté le second sur son bras ; il étendait la main vers la troisième...

Le général éleva la voix :

— Milord !...

— Monsieur le maréchal ?

— Vous paraissiez avoir peine à vous soutenir. L'âge, la fatigue, l'émotion, sans doute... Pour assurer vos pas, prenez donc cette canne...

— Quelle canne ?

— Celle qui est là, contre le mur... La mienne.

Je suis heureux de vous l'offrir...

— A moi ?...

— Oui : pour remplacer cette housine...

— Cette housine ?...

— Elle ne saurait vous être d'aucune uti-

lité... C'est à pied que vous allez franchir la zone de terrain, fort encombrée d'obstacles, qui vous sépare de la ville... Moi, par contre, je vais monter à cheval tout à l'heure... Voulez-vous que nous fassions un échange ?...

L'Anglais pâlit et répéta :

— Un échange ?...

M. de Créqui souriait :

— C'est une fantaisie... Un pur caprice... Histoire de conserver un souvenir matériel de notre rencontre de ce matin...

L'autre se troublait de plus en plus.

— Monsieur, bégaya-t-il, n'insistez point, de grâce !... Cet échange n'est pas possible... Non, vraiment, il n'est pas possible...

— Bon ! fit le maréchal, voilà qui est plaisant !. Il y a à peine un moment, vous parliez de me donner votre vie tout entière... Et maintenant vous me refusez cette bagatelle...

Il allongea le bras vers l'objet du litige...

Mais l'étranger, se jetant devant la chaise sur laquelle celui-ci était placé :

— Encore une fois, ne touchez pas à cette baguette !...

— Ah çà ! demanda le général froidement, serait-ce, par hasard, parce qu'elle est creuse et que vous avez caché dedans le billet de M. de Lorraine, qui doit vous servir de passeport près du gouverneur de Fribourg ?

Ce qui suivit eut la rapidité de l'éclair.

Un juron, étranglé par la rage, sortit à demi des lèvres frémissantes de l'Anglais. En même temps, un long couteau jaillit de dessous ses vêtements. Ce couteau menaça la poitrine de M. de Créqui...

Mais depuis quelques instants, Joël surveillait attentivement tous les mouvements du misérable.

Le Breton s'était lancé entre le maréchal et l'agresseur. Son poignet s'était abattu sur celui de ce dernier. Il y eut un choc et un cri...

Quant on accourut de toutes parts au bruit de cette lutte foudroyante — car elle ne dura qu'une minute — notre héros était debout et tenait à la main l'arme qu'il avait arrachée aux doigts crispés de l'assassin...

Celui-ci gisait sur le parquet comme une masse inerte... Sa longue perruque blanche était tombée et découvrait ses cheveux dont le roux violent faisait encore ressortir la lividité de sa face... Il ne bougeait plus. Le souffle sortait pénible et sifflant de sa gorge. Ses yeux, demi fermés, disparaissaient dans l'ombre de ses sourcils et laissaient sourdre par intervalles une leur rougeâtre...

Le pied du fils de Porthos le clouait sur le sol.

— Mon général, questionna le jeune homme, faut-il l'écraser tout à fait ?

— Garde-t-en bien, cadet, répondit M. de Créqui : il appartient à mon prévôt.

S'adressant ensuite aux officiers qui remplissaient la pièce :

— Messieurs, l'homme que vous voyez là, sous le talon de ce brave garçon, est, à lui seul, une trinité de scélérats... Empoisonneur, assassin espion... Empoisonneur, il a trempé dans la plupart des exécérables attentats dont, par malheur, la Chambre ardente n'a pu punir tous les coupables... Assassin, il a essayé de me poignarder tout à l'heure ; il a tenté de se défaire du chevalier de Locmaria ; il a fait tuer une femme



LES GRANDES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Après la déclaration, MM. de Lanessan, Siegfried et Letellier déposent chacun un projet tendant à modifier le règlement des travaux de la Chambre.

L'urgence est déclarée.

LA RÉVISION

M. Maujan demande la parole. (Mouvement d'attention.)

Il dépose une proposition de révision des lois constitutionnelles et demande l'urgence. (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur les bancs des boulangistes.)

L'agitation est finie, dit-il; l'organisation commence. L'heure est venue de faire une révision républicaine.

Il dit que cette révision devra se faire par une Constituante. (Applaudissements des boulangistes.)

M. de Cassagnac s'oppose à la déclaration d'urgence sur le projet de révision de M. Maujan. Il ne veut pas être remorqué par l'extrême-gauche. Il la demandera à son heure et quand il lui conviendra.

M. Naquet appuie, au nom de ses amis, l'urgence.

M. Antide Boyer, au nom des socialistes, dit qu'il votera la proposition de M. Maujan.

M. Millerand combat l'urgence. Il dit que la Chambre va avoir à se prononcer entre deux politiques : la politique modérée, qui trouve à droite son point d'appui, et l'autre politique, républicaine réformiste.

L'orateur énumère le programme de cette dernière. Il demande l'ajournement de la proposition Maujan pour ne pas diviser les républicains.

S'adressant aux modérés, il dit : « Vous avez promis, de votre côté, de ne pas porter la main sur les lois existantes essentielles à la République; les lois scolaires et la loi militaire. » (Très bien ! au centre.)

Après M. Millerand, M. Maujan réplique pour défendre l'urgence.

M. Tirard, président du conseil, rappelle que les programmes sont à l'étude, et demande de repousser l'urgence.

M. Dugué de la Façonnerie. — Le suffrage universel, consulté sur la révision, a répondu non. Je le regrette. Voilà pourquoi je voterai contre.

LE VOTE SUR L'URGENCE

Voici les résultats : pour l'urgence, 123 ; contre, 345.

L'urgence est repoussée.

LE MONOPOLE DES ALLUMETTES

M. Leydet demande l'urgence sur la suppression de la concession du monopole des allumettes.

M. Rouvier, ministre des finances, combat l'urgence.

M. Peytral appuie la proposition d'urgence de M. Leydet.

M. Rouvier revient sur sa déclaration et dit qu'il accepte l'urgence, à la condition que la proposition de loi sera discutée jeudi.

L'urgence est adoptée et la discussion fixée à jeudi.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS

La Chambre reprend la vérification des pouvoirs.

dont il avait été l'amant... Espion, je vous montrerai dans un moment qu'il n'avait rien moins conspiré que l'anéantissement de notre armée sous Fribourg...

Il y eut une grande rumeur parmi les assistants.

M. de Créqui reprit :

— Laissez-le se relever, chevalier ; qu'il se défende, s'il est possible.

Le fils de Porthos obéit, — et le bandit se remit avec peine sur ses jambes.

Puis, se livrant à des efforts sans pareils pour recouvrer son sang-froid et faire bonne contenance :

— Je ne me défendrai pas, répliqua-t-il d'une voix presque inintelligible... Non, non, je ne me défendrai pas... Je suis sujet anglais... Vous n'avez pas le droit de me juger...

— Vous êtes, reparti le maréchal, un de ces aventuriers que renie toute nation honnête... Vous n'avez pas de nom... Ou, plutôt, vous prenez tous ceux qui vous conviennent pour assurer le succès et l'impunité à vos criminelles entreprises.

Il ajouta, avec un accent interrogateur et sévère :

— Encore une fois, qu'avez-vous à articuler pour votre justification ?

L'autre eut un mouvement d'épaules farouche :

— Encore une fois, je ne répondrai pas, dit-il.

— Alors, on répondra pour vous.

Et interpellant notre héros :

— Monsieur de Locmaria, questionna le maréchal, reconnaissez-vous cet homme pour celui qui vous a déclaré jadis s'appeler sir Henry

INFORMATIONS

Faux bruit

Le bruit de la rentrée de Boulanger en France qui a couru hier dans les couloirs de la Chambre est complètement faux. Il a été occasionné par une excursion que le brave général fit hier à Guernesey.

Dom Pedro

La reine d'Angleterre a envoyé à Lisbonne un télégramme à l'adresse de Dom Pedro, dans lequel elle invite l'ex-empereur du Brésil à accepter l'hospitalité anglaise, au château de Windsor.

M. Spuller confère actuellement avec le ministre du Brésil à Paris.

La santé de M. Constans

M. Constans est toujours souffrant, il est tenu de garder la chambre.

Incident à « l'Univers »

Le Figaro raconte une scène très violente qui se serait passée, dans les bureaux de l'Univers, entre M. Eugène Veillot, directeur de ce journal, et M. Painblant-Rouil, lieutenant au 131<sup>e</sup> d'infanterie, neveu de M. Bougaut, ancien évêque de Laval, au sujet d'un article diffamatoire contre ce prélat, dans lequel on mettait en doute sa moralité privée.

Après avoir été se plaindre à la nonciature, M. Painblant, en uniforme, se rendit, accompagné d'un ami, M. de Colomb, fils de l'ancien commandant du 15<sup>e</sup> corps, décoré du Tonkin et amputé d'un pied à la suite de blessures, dans le cabinet de M. Eugène Veillot, où il lui dit :

Je viens vous demander le nom du polisson qui a écrit dans votre journal l'article que voici.

— Je refuse de vous le dire. Je n'admets pas cette façon de parler.

— C'est la seule convenable en cette circonstance, et je vous demande de nouveau si vous voulez me faire connaître le polisson qui a...

— C'est vous qui êtes des polisillons et des canailles !

— Eh bien ! c'est vous que je prends responsable des insultes de votre journal, et puisque votre âge et vos cheveux blancs m'interdisent de vous souffleter, je veux au moins vous barbouiller la figure avec votre malpropreté !

Et, s'approchant de M. Eugène Veillot, il lui frota le visage avec un numéro bouchonné de l'Univers.

M. Eugène Veillot, les poings crispés, se précipita avec rage sur son adversaire pour lui arracher sa croix. Mais emporté par son élan, il glissa sur le parquet et alla s'étendre tout de son long près de la cheminée où on le vit chercher une pelle pour s'en faire une arme; puis, saisir le garde-feu pour le jeter à la tête de l'officier.

Alors, M. de Colomb s'interposa et le maintint en lui disant :

— Nous ne sommes pas venus ici pour un pugilat.

Mais M. Veillot, hors de lui, frappa M. de Colomb à la tête d'un coup de garde-feu.

L'héroïque amputé, se contenant sous cette offense, dit froidement à son agresseur :

Walton ?

— Je le reconnais, prononça Joël gravement.

— Le reconnaissez-vous pour celui qui vous a donné la chasse entre Colmar et Alt-Brisach, dans le but de s'emparer des dépêches dont vous étiez porteur ? Pour celui qui a commandé de tirer sur la barque qui vous emportait ? Pour celui qui a ordonné le meurtre de la fille Lesage ? Pour celui que cette malheureuse vous avait désigné auparavant comme l'un des associés, des complices de la Voisin ?

— Je le reconnais.

— Le reconnaissez-vous, enfin, pour celui qui, la nuit dernière, a eu, chez le forestier Gaspard Braun, un entretien avec le prince Charles de Lorraine ?

— Je le reconnais.

M. de Créqui se tourna vers Petit-Renaud, qui était entré avec le reste de l'état-major :

— Et vous, monsieur d'Elcigaray, le reconnaissez-vous pareillement ?

— Si je le reconnais ?... Ventredieu ! plutôt vingt fois qu'une ?... Encore que je ne l'aie aperçu que de dos et dans la carapace de son manteau couleur d'amadou !

L'Anglais s'agitait comme une bête fauve qui cherche à se débarrasser du piège qui l'étreint :

— Ces misérables, grinça-t-il, se sont entendus pour me perdre !...

— Vous oubliez, continua le maréchal, qu'il y a des témoignages muets qui sont plus accablants pour vous que les affirmations de ces deux soldats dignes de foi...

L'autre lécha l'écume qui lui venait aux lèvres...

— Si vous n'aviez pas des cheveux blancs, je vous souffletterais.

M. Painblant du Rouil ajouta :

— Du reste, monsieur, je dois vous dire qu'avant de me présenter chez vous, j'ai été à la nonciature annoncer ma détermination, et que là on est indigné de votre conduite.

— Le nonce ! s'écria M. Eugène Veillot. Je m'en f... pas mal !

— Cela ne m'étonne pas de vous, monsieur. Oh ! pas du tout !

Puis se tournant vers son témoin, l'officier constata le fait en disant :

— Tu l'entends, Colomb, voilà comment parle ce prétendu serviteur de l'Église.

Après un pareil incident, il n'y avait plus qu'à se retirer.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Banquet républicain

La Société républicaine d'Appui mutuel du Lot à Paris nous informe qu'elle organise un banquet en l'honneur de nos députés républicains : MM. Talon, Rey, Vival et Lachèze.

Ce banquet aura lieu le 24 de ce mois, au restaurant Richard, 27, rue de Valois, à 7 heures du soir, sous la présidence d'honneur de nos deux sympathiques et éminents sénateurs : MM. Bérat et de Verninac.

Elections au Tribunal de Commerce

Les électeurs du ressort du tribunal de commerce de Cahors, au nombre de 1,663, sont convoqués pour le dimanche 8 décembre 1889, à la mairie de leur chef-lieu de canton, sous la présidence du maire dudit chef-lieu ou de son délégué, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres dudit tribunal pour l'année 1890.

Les trois membres à renouveler sont : le président, un juge titulaire, un juge suppléant.

Pour les deux cantons de Cahors, ces élections auront lieu : au tribunal de commerce de Cahors pour le canton nord, et à la mairie pour le canton sud.

Si la nomination n'a pas été obtenue au premier tour, un scrutin de ballottage aura lieu, de droit, quinze jours après.

Au deuxième tour, la majorité relative suffira, quel que soit le nombre des suffrages.

Le scrutin s'ouvrira à dix heures du matin et sera fermé à quatre heures du soir.

Le président de chaque assemblée proclamera le résultat de l'élection et transmettra immédiatement au préfet le procès-verbal des opérations électorales.

Le recensement général des votes émis dans chaque assemblée sera effectué par les soins d'une commission qui se réunira le jeudi 12 décembre, à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel de la préfecture.

Lycée de Cahors

Un nouveau congé d'inactivité, pendant l'année scolaire 1889-1890, est accordé, sur sa demande, à M. Renaux, ancien professeur de mathématiques au lycée de Cahors.

Puis, il répéta furieusement :

— Calomnie !... Imposture !... Mensonge !... M. de Créqui pointa le doigt vers un objet tombé sur le carreau.

— Tenez, poursuivit-il, voici qui va parler, vous accuser et vous confondre...

Le vertige de la colère et de la peur semblait avoir brouillé le cerveau de l'aventurier et lui avoir enlevé toute souvenance. Mais quand, sur un geste du maréchal, il vit le Breton se baisser, ramasser la housine qui révélait le billet du duc Charles, en dévisser le pommeau d'argent et en retirer le papier roulé, alors, ah ! alors, il comprit qu'il ne lui était pas possible d'échapper — par la ruse ou l'effronterie — au sort terrible qui l'attendait. Le sentiment de son impuissance le terrassa plus violemment encore que ne l'avait fait le bras de notre ami Joël. Son audace, sa voix, ses forces le trahirent. La flamme diabolique de son regard s'éteignit. Ses paupières s'abaissèrent. Sa peau se marbra de tons noirâtres et verdâtres. Il s'affaissa contre le mur et ne bougea plus.

— Chevalier, lisez, dit M. de Créqui.

Puis, quand le jeune homme eut donné lecture du message du prince lorrain au gouverneur de Fribourg :

— Eh bien ! messieurs, demanda le maréchal, croyez-vous que l'arrêta que je vais rendre soit suffisamment justifié ?

Il y eut autour de la chambre un long murmure approbatif.

— Henry Walton ou Hughes Carlisle, continua M. de Créqui, c'est vous qui avez prononcé votre propre condamnation : « Si je vous trompe, me disiez-vous il n'y a pas encore une heure, faites

Mordu par un cheval

Hier matin, sur la place du Palais de Justice, un cheval amené à la marécherie de M. Laur, vétérinaire départemental, et subitement devenu furieux, s'est jeté sur l'ouvrier qui le conduisait sans défiance et l'a mordu à la figure assez cruellement. En se débattant le cheval l'a mordu une seconde fois et l'a renversé.

L'accident aurait pu devenir très grave sans la courageuse intervention de M. Signard brigadier au 17<sup>e</sup> escadron du train des équipages militaires, actuellement en congé à Cahors. Par son sang-froid et son adresse, il s'est rendu maître du cheval affolé et a ainsi délivré rapidement le jeune ouvrier maréchal d'une situation fort dangereuse.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 11 Novembre 1889.

Présidence de M. Lebœuf, président

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Blanc dépose sur le bureau un exemplaire de son rapport sur l'Histoire de la Nouvelle 118 dans les pays de droit écrit, comme hommage à la Société. M. le président exprime des remerciements à M. Blanc, au nom de ses confrères.

M. Girma signale, dans le journal Le Temps, n° du 10 novembre, une communication faite par M. Martel, à la Société de géographie dans sa séance du 8 novembre courant et relative à la grotte de Padirac (Lot), dans laquelle on prétend avoir trouvé un puits de 108 mètres de profondeur, au fond duquel coule une rivière mystérieuse à travers huit lacs et trente deux cascades ; c'est elle qu'on aurait suivie en bateau sur une longueur de 2.250 mètres sans en trouver la fin. M. Martel veut continuer des recherches qui, prétend-il, donneront lieu à d'étranges découvertes. M. Laroussilhe est chargé d'écrire à M. Armand, notre savant confrère, professeur au lycée de Marseille et membre de la Société de géographie de cette ville, pour le prier de prendre des renseignements plus détaillés sur cette intéressante excursion.

M. Rouquet, peintre-félibre, communique à la Société le palmarès publié par la Cigale d'Or, du grand concours poétique ouvert en la ville d'Alais par la Maintenance du Languedoc et l'École félibréenne de cette ville, sous le patronage de la municipalité ; de M. Pasteur de l'Académie française ; de M. Fallières, ministre de l'instruction publique ; de M. Faye, ministre de l'agriculture, Mistrail, etc. A ce concours, le félibre Rouquet a obtenu le 3<sup>e</sup> prix de la 1<sup>re</sup> section (éloge de Lafare-Alais), et le 3<sup>e</sup> prix de la 2<sup>e</sup> section (poésie lyrique pour son poème : « Bolo », éloge de Jacques I<sup>er</sup> le Conquérant). Il communique ensuite deux paragraphes élogieux qui le concernent, extraits du rapport général du grand concours annuel de poésie néo-romane, ouvert à Toulouse par « l'Athénée des Troubadours ». Le comité directeur de cette Académie a décerné, au félibre Rouquet, un diplôme d'honneur et l'hommage tout à fait flatteur de la mise hors concours.

Il donne ensuite lecture de six poésies de sa composition, en français, et qui portent les titres :

- 1<sup>o</sup> Elle est partie ! à M. Victor Levère, directeur-fondateur de l'Athénée des Troubadours ;
- 2<sup>o</sup> Rimes funèbres, à la lune ;
- 3<sup>o</sup> Une catastrophe inattendue ! à M. Victor Levère ;

— votre devoir de général d'armée. » Je ne failirai pas à ce devoir. M. de Lorraine, du reste, avait soupçonné que vous pouviez être un traître, et, prudemment, il avait pris ses précautions en conséquence... Je ne serai pas moins sage que lui.

— Holà, monsieur le prévôt !...

Celui-ci s'approcha, le chapeau à la main...

— Par la morbleu ! interrogea le maréchal, parmi la nuée de goujats qui tourbillonne autour du camp — charretiers, vivandiers, juifs, bobèmes, — vous n'êtes pas sans avoir quelque vaurien de choix qui se montrera enchanté d'empêcher une couple de pistoles pour remplir l'office de bourreau.

— Il n'en manque pas, monseigneur.

— Eh bien ! allez-m'en querir un, — des moins maladroits, s'il se peut.

Il ajouta, en désignant du bout de sa canne, avec un souverain mépris, le meurtrier de Thérèse L'sage, désormais sans intelligence et presque sans respiration, immobile, comme mort :

— Et qu'on me pande ça sur-le-champ.

XV

Dans son « pied-à-terre » de Clagny, devenu — forcément — sa résidence définitive depuis son départ de Saint-Germain, madame de Montespan, nous apprend Saint-Simon, « passait son temps à faire payer aux personnes de son entourage les déboires d'une disgrâce dont son orgueil démesuré ne pouvait supporter le poids ».

Parmi ces personnes, deux seules trouvaient grâce devant sa mauvaise humeur continuelle et ses emportements quotidiens.

(A suivre).



4<sup>e</sup> Rimes d'intérieur, à M. Tamisey de Larrouque, correspondant de l'Institut; 5<sup>e</sup> Une plainte... à M. Francisque Sarcey; 6<sup>e</sup> Le présent, le passé, l'avenir, à M. François Coppée, de l'Académie française. Enfin M. Rouquet clôture la série de ses communications par la lecture de sa poésie couronnée à Alais « Eloge du marquis Lafare, le trouvère populaire d'Alais. »

Toutes ces communications sont accueillies par des applaudissements et par des marques de vive sympathie données par tous ses confrères au félibre Rouquet qui, décidément, pour cesser de vaincre devrait cesser d'écrire, ce qui serait tout à fait regrettable.

Ordre du jour de la prochaine séance : Communications de M. Rouquet et L. Greil, pour la continuation de la chronique de Du Poujet.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, Le Secrétaire adjoint,  
D<sup>r</sup> LEBŒUF. L. SALAMON.

UN DISCOURS DE M. LARROUMET

Nous ne résistons pas au plaisir de publier le magnifique discours prononcé par notre éminent compatriote M. Larroumet, à l'inauguration de la statue du peintre Neuville, sur la place Wagram, à Paris.

Messieurs,

Je remercie votre comité d'avoir invité les représentants de l'Etat à célébrer avec vous la fête qui nous rassemble. Elle ne pouvait avoir un caractère privé, elle devait être nationale, car elle n'intéresse pas seulement la mémoire d'un artiste; la patrie tout entière s'y associe par ses souvenirs les plus poignants comme par ses fiertés les plus légitimes. Alphonse de Neuville, en effet, ne se contenta pas d'honorer la France, il eut le bonheur de la consoler; il ne lui suffit pas de consacrer à sa gloire un talent qu'elle se reconnaissait, il fut de ceux qui relèvent son courage abattu par le malheur et lui rendent la confiance dans l'avenir.

Elle lui fut reconnaissante, Messieurs; le jour où elle le perdit, elle lui décerna les funérailles du soldat; aujourd'hui elle contribue à l'hommage que nous lui rendons. Le nom du généreux artiste s'était répandu au loin et, demain, soyez-en sûrs, lorsque le bruit des honneurs qu'il reçoit aujourd'hui arrivera dans nos provinces, il trouvera de longs échos; dans bien des chaumières ses yeux se lèveront vers la muraille où les œuvres du maître sont multipliées par les reproductions populaires; les survivants de cette armée dont il a célébré le sacrifice et ennobli la défaite se sentiront exaltés avec lui.

Alphonse de Neuville, Messieurs, s'était préparé à ce rôle de peintre national par de longues et patientes études. Depuis son début au Salon de 1859 avec l'Assaut de Sébastopol, jusqu'aux types militaires qu'il exposait en 1870; il avait beaucoup travaillé, partagé entre les travaux d'illustration et les tentatives artistiques d'un ordre plus élevé, mais ne perdant jamais de vue un seul et même but : S'assimiler le pittoresque de la guerre et connaître le soldat dans l'intimité de son caractère, de son allure, de son costume. En même temps la nécessité de combiner des scènes capables d'attirer le regard, développait en lui le don de l'invention dramatique.

Il était arrivé lentement à la notoriété, lorsque les malheurs de la patrie, en lui donnant la vue directe de la guerre et l'expérience personnelle de la vie militaire, en frappant à la fois son œil et son cœur, en s'emparant de tout son être, firent jaillir de son talent une puissance d'émotion qu'il ignorait lui-même et lui donnèrent soudainement la gloire, en l'élevant au rang de chef d'école.

Je ne veux pas le desservir en grossissant outre mesure son rôle et son originalité. Rien n'est plus capable que la vérité d'honorer sa mémoire et sa place est d'autant mieux assurée qu'on la marque avec un plus grand scrupule de justice. Depuis les origines de la peinture française, la guerre et le soldat avaient déjà trouvé des artistes très variés de talent et de préférences, pour en fixer tour les aspects dans leur vérité générale ou individuelle. Si je l'oubliais, sans sortir de la génération immédiatement antérieure à celle de Neuville, l'illustre maître que vous allez entendre, celui qui a su rendre avec la même puissance d'évocation les splendeurs de l'épopée impériale et les revers tragiques qui l'ont terminée, ne rappellerait, par sa seule présence, l'école de peintres qui a si bien mérité de la France militaire dans la seconde moitié de ce siècle et dont la gloire se résume dans celle de Meissonnier.

Que fallait-il donc faire pour trouver une voie nouvelle après eux? Suivre celle qu'ouvrait le malheur, représenter fidèlement de tristes spectacles et faire passer sur la toile l'émotion douloureuse que donnait la réalité. Neuville le comprit l'un des premiers; avec quelle fougue de talent, quelle vérité d'observation, quelle générosité de patriotisme frémissant! il suffit, pour en évoquer le souvenir, de rappeler le titre de ses toiles qu'aucun Français n'ignore : le Binouac du 21 décembre, les Dernières Cartouches, le Combat sur une voie ferrée, Villersexel, le Cimetière de Saint-Privat, Un porteur de dépêches, le Bourget et ce panorama de Champagne, exécuté avec le jeune confrère auquel l'unissait une étroite amitié, et qui était si vite devenu un maître, Edouard Detaille.

Quelle tâche, Messieurs! Il n'était plus possible de faire flotter nos drapeaux dans un vent de victoire et d'enlever de brillants états-majors sur des fonds de batailles lointaines. Emprunter au passé de pareils sujets eût été une ironie par trop cruelle, et les imaginer dans le présent un

lâche mensonge. Il fallait s'inspirer de la défaite et trouver l'honneur dans l'humiliation. Tels étaient les sujets qui s'imposaient alors à nos peintres, s'ils voulaient représenter encore des batailles et des soldats.

Neuville renonça donc à tout ce qui avait fait jusqu'alors la poésie de la guerre. Plus de panaches et de broderies; plus de charges brillantes, plus de généraux étalant l'orgueil de leur triomphe, mais les sombres couleurs des uniformes simplifiés, les combats sans espoir, la mort sans gloire, l'officier et le soldat confondus dans l'égalité de la défaite. Et de tout cela il fit jaillir une impression soudaine de fierté et de confiance. A la patrie mutilée, saignante sur des ruines, il prouva que nos vertus guerrières demeuraient intactes après la terrible épreuve, et une voix sembla sortir de ses tableaux, disant à la noble blessée : « Mère, ne rougis pas de toi-même, ne rougis pas de tes fils; vois comme ils t'ont défendue, vois comme ils sont morts! Leurs survivants te défendent encore, avec autant de courage et plus de bonheur. Tu a été vaincue pour des fautes dont tu n'es qu'à moitié coupable, par l'abandon de ta liberté, par le nombre, par la fortune, par l'hiver; tu t'es reprise, tu t'appartiens; mère, relève la tête! »

Pour faire entendre cette voix, messieurs, Neuville se contenta de montrer le soldat de France tel qu'il fut alors. Il le prit, ce pauvre paysan, dont les pères avaient formé en quelques jours les fantassins de Denain et de Jemmapes, les cavaliers de Steinkerque et de Montmirail, avec son visage imberbe et sa tournure gauche; il le montra grelottant sous la neige, forcé dans les maisons en feu, lancé sur des ennemis invisibles, à la hauteur de toutes ces souffrances et de toutes ces épreuves, soudainement grandi par la simplicité de son courage, transfiguré par la persistance de son abnégation, ennobli par la mort.

Et comme il était artiste et Français, c'est-à-dire toujours et malgré tout épris des mâles élégances, il sut, près de ces soldats d'occasion, placer les survivants de l'armée d'autrefois, conservant, dans la défaite imméritée, la fière allure des anciennes victoires; il foudra la jeune armée dans les rangs de la vieille, et, avec tous ces éléments, écrivit une page unique de notre histoire militaire, consacra un aspect de la patrie en armes qui méritait d'être assuré contre l'oubli.

Messieurs, vous avez voulu fixer aussi la physionomie énergique et fine du peintre de ses soldats, et le faire revivre à l'endroit même où s'est passée sa laborieuse existence, dans le coin de Paris qu'il aimait.

Vous venez d'apprécier avec quel bonheur et qu'elle fidélité le statuaire s'est acquitté de cette tâche; je joins mes félicitations à vos applaudissements. Neuville ressemblait à ses modèles, et il était fier de cette ressemblance. Le voilà donc tel que nous l'avons connu, tel qu'il eût souhaité lui-même d'être représenté, avec ce beau titre de peintre militaire gravé sur le marbre, la palette jointe à l'épée et couronnée de laurier, de chêne et de roses, symboles de la valeur militaire, de l'amour de la patrie, du culte de l'art, c'est-à-dire des trois passions qui ont rempli sa vie.

De longues acclamations ont salué ces nobles paroles.

Mordu par un chien enragé

Le 12 novembre courant, le jeune Ayot, Jacques, âgé de 11 ans, demeurant avec ses parents au village de Larozière, commune de Cahors, a été mordu à une main par le chien de la maison. — Ce chien, qui a été abattu depuis, ayant présenté au moment de la morsure des symptômes de rage a été examiné par M. Pagès, vétérinaire à Cahors. — L'autopsie a confirmé la nature rabique des symptômes.

Le jeune Ayot, a été conduit à Paris pour y recevoir, à l'Institut Pasteur, les soins que réclame son état.

Accident

Hier mercredi, vers midi, le nommé Guiral Basile, âgé de 58 ans environ, camionneur au service de MM. Cayla frères, en déchargeant du mobilier à la gare des marchandises, est tombé de sur son camion.

Les premiers soins lui ont été donnés par MM. les docteurs Anusset et Caviole.

Il a été transporté à son domicile, rue du Portail-Alban, vers une heure, où il est mort quelques heures après.

Adjudication de fumiers

Le conseil d'administration du 7<sup>e</sup> de ligne se réunira à la caserne Bessières, le samedi 7 décembre prochain, à 9 h. 1/2 du matin, pour procéder à l'adjudication des fumiers provenant des écuries du corps.

Hygiène

LA SANTÉ PAR L'AIR PUR

Chacun sait que par la respiration nous empruntons de l'oxygène à l'air atmosphérique et nous rejetons en échange de l'acide carbonique. Un air confiné où respirent plusieurs personnes s'appauvrit donc vite en oxygène et se surcharge de gaz carbonique. Pour que la respiration se fasse dans de bonnes conditions, il faut au moins soixante mètres cubes d'air par heure et par tête.

De là les inconvénients qui résultent de l'ac-

cumulation d'un grand nombre d'hommes dans une salle close et mal ventilée. Il faut joindre à l'acide carbonique d'autres produits volatils, ammoniacque, hydrogène sulfuré, acides gras, dont les émanations contribuent encore à vicier l'air et produisent cette odeur caractéristique qui domine celle des parfums et des essences et vous saisit à la gorge quand vous pénétrez dans une salle de bal à une heure tardive.

Il y a plus, et les expériences de Brown-Sequard et de l'Arsonval ont montré que l'air qui sort des poumons contient un principe toxique dont la puissance égale celle des poisons les plus énergiques. En faisant passer l'air expiré à travers un serpent inoffensif où se condensent les produits de la respiration, ils ont recueilli un liquide dont l'injection, à la dose de quelques centimètres cubes, tue les cochons d'Inde et les lapins.

Si l'haleine d'un homme bien portant est capable de pareils méfaits, que penser de la respiration d'un homme malade? Quel lapin y résisterait? Et cependant, voyez dans quelle atmosphère on fait vivre d'ordinaire les malades. On les enfouit sous les couvertures; on entasse sur eux les édredons; on ferme les rideaux du lit et des fenêtres; on n'entr'ouvre qu'avec crainte les portes; pas de lumière et pas d'air, n'est-ce pas le mot d'ordre dans bien des familles?

La réaction est faite à cet égard dans l'esprit des médecins; mais combien de temps faudra-t-il encore pour triompher des préjugés populaires? Ce sont les malheureux phthisiques qui pâtissent surtout de ces préjugés. Calfatés dans leur chambre, privés d'air et de lumière, on les condamne à vivre dans une atmosphère pharmaceutique, respirant un air, toujours le même, toujours plus impur et plus sale à mesure qu'il passe et repasse à travers leurs poumons de moins en moins ventilés. Que peuvent-ils faire dans de pareilles conditions d'empoisonnement lent, sinon s'anémier, maigrir, perdre à la fois les forces, l'appétit, le sommeil.

De tout temps cependant on a reconnu l'utilité du grand air pour les phthisiques, et depuis Hippocrate, on leur conseille le séjour à la campagne, au bord de la mer, dans les montagnes, partout en un mot où la respiration peut se faire libre et purifiée. Mais c'est dans ces dernières années seulement qu'on a systématiquement ce traitement et posé les règles de la cure d'air.

Il y a à l'étranger des établissements spéciaux où les tuberculeux sont traités au grand air, presque sans médicaments, et avec toutes les précautions d'une hygiène sévère et régulière. Au début, il convient d'habituer progressivement le malade à l'influence de l'air. L'air et la lumière sont, en effet, des excitants puissants; ils produisent une sorte d'ivresse dont le bien-être ne tarderait pas à faire place à une dépression profonde si l'action n'en était pas graduée. La meilleure manière d'obtenir cette accoutumance est de tenir le malade étendu en plein air, au repos et convenablement vêtu. Au bout de peu de temps, l'habitude est prise. La digestion et le sommeil deviennent meilleurs, la respiration est plus facile, la toux diminue, la fièvre disparaît.

Les malades sont installés dans un hall vitré, ouvert, donnant de plain-pied sur un jardin, couchés sur des chaises longues légèrement capitonnées, où ils passent toute la journée à l'exception des heures de repas et de promenade.

Ils vivent ainsi en plein air, hiver comme été, par tous les temps, même ceux des brouillards épais, des bourrasques de neige et avec un froid de dix ou douze degrés au-dessous de zéro. La moyenne du séjour à l'air est en hiver de cinq à six heures; quelques malades atteignent jusqu'à onze heures. Ils vont ensuite chercher le sommeil dans des chambres fraîches et aérées à fond.

Les bons résultats obtenus dans ces établissements ont conduit au traitement de la phthisie par les fenêtres ouvertes. Le but est le même : faire respirer au malade le plus d'air pur possible.

En Amérique, l'habitude est assez répandue de dormir la fenêtre entr'ouverte; avec certaines précautions, cette habitude ne présente aucun danger. C'est un bon moyen de guérir les maux de tête dont les névropathes se plaignent si souvent au moment du réveil.

Le docteur Nicaise a communiqué dernièrement à l'Académie de médecine le résumé des expériences qu'il a faites à Nice sur la température des chambres ainsi aérées pendant la nuit. Il conclut que sur le littoral méditerranéen, on peut sans danger laisser la fenêtre entr'ouverte pendant le mois de décembre, janvier, février, et mars.

Cette conclusion peut être étendue à d'autres climats, à condition que la température de la pièce ne descende jamais au-dessous de 8 à 10

degrés; il faudrait chauffer si le thermomètre tombait plus bas.

À Paris, les conditions atmosphériques permettent d'appliquer le traitement dans toute sa rigueur. On peut cependant entretenir le renouvellement de l'air pur en prenant les précautions suivantes :

Le malade doit être vêtu de flanelle de la tête aux pieds, de façon à pouvoir se découvrir la nuit et porter les bras hors du lit sans se refroidir; la tête sera recouverte d'un bonnet ou d'un foulard. La fenêtre entr'ouverte sera non celle de la chambre où couche le malade mais celle d'une pièce voisine dont on laissera la porte ouverte. Le lit sera dégarni de rideaux ou de tentores, mais on placera un paravent mobile.

Avec ces précautions, et en procédant progressivement, un phthisique arrive, même à Paris, à dormir par tous les temps dans une atmosphère pure et incessamment renouvelée.

Dr X... (Petit Journal)

FAITS DIVERS

Un procès monstre

Vienne, 15 novembre, soir. Aujourd'hui ont commencé, dans la petite ville galicienne de Wadowice, les débats d'un procès criminel monstre, qui jette une vive lumière sur la corruption qui règne parmi les fonctionnaires publics de tout ordre de l'administration autrichienne.

Il s'agit d'une bande d'agents, représentants des compagnies de navigation allemandes de Brême et Hambourg, qui, au moyen des fraudes les plus éhontées et avec la connivence payée des gendarmes, des employés des chemins de fer, des employés de la douane, des agents et des officiers de police, et d'autres fonctionnaires publics, avaient dépeuplé des villages entiers en Galicie, en expédiant les habitants, de gré ou de force, sur les ports allemands, pour y être embarqués pour l'Amérique.

Le nombre des accusés, parmi lesquels se trouvent une cinquantaine de fonctionnaires de l'Etat, est de 67, sans compter les gendarmes, assez nombreux également, impliqués dans cette scandaleuse affaire et qui sont traduits devant un conseil d'enquête.

L'acte d'accusation se compose de deux cents feuilles imprimées sur grand format, et les débats dureront près de trois mois.

En vue du grand nombre des accusés et des témoins qui devront être entendus, on a dû construire un immense hangar où siègera la cour.

C'est l'administration militaire qui a découvert le pot aux roses. Dans le corps d'armée de la Galicie, on avait constaté, en effet, que, dans une seule année, le nombre des recrues avait diminué de près de 2,000, et que, dans la même période, près de 3,800 hommes, appartenant à l'armée comme réservistes, avaient déserté. Ces chiffres énormes ont éveillé l'attention et ont amené la découverte d'une vaste organisation, d'agents d'émigration agissant de connivence avec les agents du gouvernement. Les bénéfices que cette bande a retirés de son industrie ont été très considérables, car on a saisi plus d'un million de francs chez les principaux agents.

**BOURSE. — Cours du 20 novembre 1889.**

3 0/0.....	87 70
3 0/0 amortissable (nouveau).....	91 70
4 1/2 0/0 1883.....	105 25
Actions Orléans.....	1,355 00
Actions Lyon.....	1,335 00
Action Panama.....	55 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	423 80
Obligations Lombardes.....	313 00
Obligations Saragosse.....	376 25
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	94 25

BULLETIN FINANCIER

du 20 novembre 1889.

Marché toujours assez ferme. Cependant, on paraît redouter une élévation du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre pour demain. On a, du reste, beaucoup monté, et il n'y a rien d'extraordinaire à ce que quelques réalisations viennent peser sur les cours. Un temps d'arrêt est, du reste, logique et ne peut que faire du bien à la place.

Après 87 80, le 3 0/0 finit à 87 70. Les établissements de crédit sont en général fermes. Le Foncier se maintient à 1,307 50, la Banque de Paris à 815.

Les nouvelles de Rio sont de plus en plus satisfaisantes; la Banque du Brésil vaut 108 de prime.

Les fonds étrangers sont un peu lourds : l'Extérieure vaut 73 1/2, de nouveau offerte; l'Italien ne vaut que 94,22; le Turc et la Banque ottomane sont un peu plus faibles.

En résumé, Bourse de tassement. La prudence est nécessaire; tout ce qui était favorable était escompté.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1<sup>re</sup> classe 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour certaines gares du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

UNE TRÈS CURIEUSE

et intéressante brochure donnant les moyens de guérir les vices du sang, les maladies de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et d'estomac et les rhumatismes, est envoyée gratis et franco sur demande à VINCENT, pharmacien à Grenoble (Isère).

LE CONSEIL QUOTIDIEN

La science modifie peu à peu ses méthodes dans l'art de soigner les maladies. Ainsi, on ne laisse plus mûrir les rhumes, on les soigne par les Capsules Guyot qui empêchent la toux de dégénérer en bronchite chronique ou en catarrhe pulmonaire.

Le succès du Goudron Guyot, soit en capsules, soit en liqueur, est dû à son efficacité, à son bon marché et à son mode d'emploi facile et agréable.

En rendant justice à ces produits, je parle de ceux qui portent sur l'étiquette l'adresse : 19, RUE JACOB, PARIS. O. S.

Souvent quelques-unes suffisent !

Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher), le 8 mars 1889. — Ma fille souffrait de rhumatismes et de violents maux de tête; je lui ai fait prendre quelques Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, et elle est complètement guérie. (Sig. lég.) Ed. MALBRAN, jardinier.

Etablissements DECAUVILLE Aîné

Société anonyme au capital de 20 millions  
SIÈGE SOCIAL : 7, RUE ROYALE, A PARIS

Conseil d'administration :

MM. Paul Decauville, O. \*.  
Pierre Decauville;  
Emile Decauville;  
Georges Marchand, Négociant;  
E. Clerc, Dr de la Banque d'Escompte de Paris;  
Lair \*, Adm. de la Soc. des Magasins Généraux;

Ce sont les Etablissements Decauville qui ont construit et exploité le Chemin de fer de l'Exposition.

La cote officielle sera demandée

ON SOUSCRIT : Mardi 26 novembre, aux 40,000 actions de 500 fr. de la Société et l'on verse 125 fr. en souscrivant et 375 fr. à la répartition (2 au 5 décembre à la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour,

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Alatération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ies</sup>.

Bibliographie

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; ouvrir leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, directeur.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

ATLAS MANUEL DE BOTANIQUE

Illustrations des familles et des genres de plantes phanérogames et cryptogames avec le texte en regard. — Par J. Deniker, dessins par Riocreux, Cusin, Nicolet, Chavrier, Chédac, etc. — 200 planches in-4, comprenant 3300 figures; 50 livraisons à 50 centimes ou 5 séries à 5 francs. — Prix de souscription jusqu'au 30 juin; 20 francs. Passé ce délai, le prix sera augmenté. — Les Merveilles de la Nature de Brehm se sont limitées jusqu'à présent à l'Homme et aux animaux. — Il nous a paru utile de publier, comme une suite et un complément naturel, dans le même format, un Atlas manuel de botanique, qui place sous les yeux du lecteur la description et la représentation des caractères des principales familles et des principaux genres. — Les notions d'organographie végétale et de géographie botanique sont résumées de façon à faire connaître l'état actuel de la science; les applications si nombreuses à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et à l'industrie, à la médecine et à la pharmacie, sont indiquées. — Cet Atlas manuel de botanique est destiné à développer le goût de cette science aimable et à devenir le vade-mecum des botanistes, soit que, ayant en vue la science pure, ils la cultivent pour les charmes qu'elle leur procure, soit que, tournant leurs recherches vers la pratique, ils s'occupent de la botanique comme science appliquée. Envoi d'une livraison spécimen contre 50 centimes en timbres-poste. Librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS  
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX  
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.  
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

PÉPINIÈRE

de Vignes Américaines et Franco-Américaines

Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)

ENTRÉE LIBRE TOUS LES JOURS

En cas d'absence de l'employé, prière de s'adresser à M. ALAZARD LOUIS, 12, rue du Four Ste-Barbe.

LE CATALOGUE ET PRIX-COURANT SERA ADRESSÉ FRANCO SUR DEMANDE

**DU PIN**  
LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878  
**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**  
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les Bourgeois de Ségoin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références

31 RÉCOMPENSES F. PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR

1880 DIPLOME D'HONNEUR  
Membre du Jury

BOURGEAUD EXP. INT. 1884 HORS CONCOURS  
MARQUE DÉPOSÉE

Après fortune faite  
A CÉDER UNE GRANDE  
Imprimerie Typographique

Préfecture du centre, en pleine prospérité. — Possédant Journal politique tri-hebdomadaire, dans sa 18<sup>e</sup> année. — Annuaire du département.

Bénéfices nets par an 7,000 fr. — Grandes facilités de paiement.

S'adresser à l'Agence Havas, 3, place de la Bourse, Paris, initiales E. G.

**L'ATLAS NATIONAL**  
Par F. DE LA BRUCÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.  
NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles et contenant LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES  
Histoire, commerce, industrie, agriculture, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.  
125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France  
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
ne reviendra qu'à 18 fr. 75  
AVEC 425 CARTES COLORIÉES  
La 1<sup>re</sup> liv. A 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les Libraires  
et un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou s'adresser, 15 cent. timbr. pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

75 CENTIMES de  
5 liv. et 8 cartes.

15 CENTIMES  
de  
5 liv. et 8 cartes  
avec carte colorée

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

CAUSERIES AGRICOLES

L'ÉLEVAGE  
DES  
**Bêtes à laine**  
DES CAUSSES DU LOT  
PAR  
J. MEULET  
Instituteur public à Cahucet (Lot)

**EN VENTE :**  
Chez tous les Libraires et à l'Imprimerie Laytou.  
Prix : 20 centimes.

**Vignes américaines**  
Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés  
soudés, à des prix très réduits  
ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE  
S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :  
**M. Victor COMBES**  
Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.  
A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

**MODES DE PARIS**

M<sup>me</sup> DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.